

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019



Séance publique du 25 mars 2019

Le 25 mars 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur LAVIS Christian, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 20

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 15.03.18

Étaient présents : M. LAVIS Christian – Mme BOUVIER Mireille – M. THERENE Michel – Mme PERRODIN Séverine – M. VERON Thierry – Mme PEZZOTTA Christelle – M. RE Alain – M. LAVILLE Jean-Louis – Mme VANDY Francès – Mme CARON Chrystelle – M. RANCHON Denis – Mme CHARRE Elodie – M. VERON Clément – M. GUILLERM Stéphane – M. MAULAVE Christian – Mme COMBIER Marie-Christine – M. SARTRE Jean-Pierre – M. BARNIER Alain – Mme PORQUET Céline – M. MURCIA Antonio

Absents : Messieurs EL GARBI Mustapha et CLEMENTE Jacky.

Procurations :

- M. BARRE Christophe à M. LAVIS Christian
- Mme DUMAINE Virginie à Mme BOUVIER Mireille
- M. SAUVAGE Emmanuel à M. RE Alain
- Mme MAURICE Emmanuelle à M. RANCHON Denis
- Mme BRAJON Géraldine à M. MAULAVE Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry VERON

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Rapporteur : Monsieur Christian LAVIS

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019 a été transmis le 15 mars 2019 et invite les élus à l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL (M14)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal (M14) qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	4 589 971,34 €
Dépenses	3 879 077,82 €
Résultat de l'exercice	710 893,52 €
Résultats antérieurs reportés	953 875,86 €
Résultat de clôture :	1 664 769,38 €

Section d'Investissement

Recettes	1 661 203,56 €
Dépenses	1 734 126,58 €
Résultat de l'exercice	-72 923,02 €
Résultats antérieurs reportés	- 242 277,55 €
Résultat de clôture :	- 315 200,57 €
Restes à réaliser - Recettes :	362 057,00 €
Restes à réaliser - Dépenses :	586 412,00 €
Besoin de financement :	- 539 555,57 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer, hors la présence du Maire qui se retire au moment du vote, conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget principal,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Monsieur Michel THÉRENÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Port » (M4) qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation

Recettes	149 593,74 €
Dépenses	54 682,82 €
Résultat de l'exercice	94 910,92 €
Résultats antérieurs reportés	- 1 105,13€
Résultat de clôture :	93 805,79 €

Section d'investissement

Recettes	222 986,86 €
Dépenses	222 504,24 €
Résultat de l'exercice	482,62 €
Résultats antérieurs reportés	- 141 981,07 €
Résultat de clôture :	- 141 498,45 €
Restes à réaliser - Recettes :	56 299,00 €
Besoin de financement :	- 85 199,45 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer, hors la présence du Maire qui se retire au moment du vote, conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port »,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre.

4. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Monsieur Michel THÉRENÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2018 du budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 et après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DIT** que le Compte de Gestion du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- ⇒ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget principal,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

5. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET « PORT »

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Monsieur Michel THÉRENÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « Port », dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 et après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DIT** que le Compte de Gestion du budget annexe « Port » dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- ⇒ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget « Port »,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

6. AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Vu les résultats de l'exercice 2018 constatés lors du vote du Compte Administratif, conformes à ceux du comptable de la commune,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget principal présente un résultat global de fonctionnement excédentaire de 1 664 769,38 €,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget principal présente un résultat global d'investissement déficitaire de 315 200,57 € et que le besoin total de financement s'établit à 539 555,57 €,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *810 000,00 € en section d'investissement - compte R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,*
- *854 769,38 € en section de fonctionnement - compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** ces propositions,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

7. AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2018 - BUDGET « PORT »

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Vu les résultats de l'exercice 2018 constatés lors du vote du Compte Administratif, conformes à ceux du comptable de la commune,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port » présente un résultat global de fonctionnement excédentaire de 93 805,79 €,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port » présente un résultat global d'investissement déficitaire de 141 498,45 € et que le besoin total de financement s'établit à 85 199.45 €,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 85 199,45 € en Section d'investissement - compte R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 8 606,34 € en Section d'exploitation - compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** ces propositions,

⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

8. BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (M14)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du budget du projet de Budget Primitif 2018 du budget principal (M14) par Michel THÉRENÉ, adjoint aux finances,

Entendu les propositions quant à l'équilibre du Budget Primitif,

Considérant que le Budget Primitif 2019 du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT ... 5 230 329,38 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT..... 4 424 931,38 €
- **SOIT UN TOTAL DE..... 9 655 260,76 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et 4 voix contre.

9. BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du budget du projet de Budget Primitif 2018 du budget annexe « Port » (M4) par Michel THÉRENÉ, adjoint aux finances,

Entendu les propositions quant à l'équilibre du Budget Primitif,

Considérant que le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Port » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- SECTION D'EXPLOITATION..... 80 406,34 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT..... 209 498,45 €
- **SOIT UN TOTAL DE..... 289 904,79 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe « Port »,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour et 4 voix contre.

10. SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux engagés au port de plaisance à hauteur de 35 500 €HT prévus au budget annexe « Port » pour le remplacement du ponton collectif pour raisons de sécurité revêt un caractère exorbitant au regard des capacités de financement du budget annexe « Port »,

Considérant la hausse de 250% du tarif portuaire intervenue le 25 février 2019 pour la mise à disposition du ponton collectif,

Considérant l'impossibilité de faire supporter aux usagers une hausse tarifaire excessive,

Considérant que le port est un lieu ouvert au public, librement accessible et fortement touristique, qu'il constitue également un élément important pour la pratique sportive des associations nautiques communales,

Considérant que le port constitue un refuge pour tout navigateur professionnel et plaisancier en cas d'intempéries,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au budget annexe « Port » d'un montant de 20 000 €. Cette subvention sera prélevée du compte 67441 (subvention aux budgets annexes) du budget communal. Elle créditera le compte 774 (subvention exceptionnelle) du budget annexe « Port ».

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la subvention exceptionnelle proposée au budget annexe « Port »,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes aux budgets respectifs,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

11. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRENÉ

Monsieur Michel THÉRENÉ, Adjoint aux Finances, propose à l'assemblée de maintenir en 2019 les taux d'imposition applicables en 2018 à chacune des trois taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation → 10,08%
- Foncier bâti → 14,30%
- Foncier non bâti → 67,28%

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOpte** les taux proposés,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

12. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Rapporteur : Madame Séverine PERRODIN

Considérant l'intérêt de soutenir les projets des écoles pour l'organisation de classes de découverte et de sorties culturelles,

Considérant les besoins de financement pour les fournitures scolaires,

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des aides financières suivantes :

Objet	Subventions
Pour toutes les écoles publiques et privées	
Classes de découverte	11 €/jour/enfant + 61 € de transport
Sorties culturelles	25 €/enfant/an
Allocations par élève (en fonction du nombre d'élèves au 1 ^{er} septembre)	40 € / élève
Pour les écoles publiques uniquement	
Allocations par classe (en fonction du nombre de classes au 1 ^{er} septembre)	355 € par classe maternelle et classe d'adaptation 280 € par classe élémentaire

Les dépenses relatives aux classes de découverte et aux sorties culturelles seront imputées sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement » du budget principal.

Les dépenses relatives aux allocations par élève et par classe seront imputées sur le compte 65737 « Etablissements Publics Locaux » du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** les subventions proposées,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

13. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR FINANCER LE C.E.T.

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2321-2, R.2312-2 et R.2321-3,

Vu le décret n°2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables, notamment l'article D 5217-22 relatif à la constitution de provisions pour risques et charges,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 104 du 9 août 2010 définissant les modalités de fonctionnement du C.E.T.,
Considérant que les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. cumulés pour les exercices 2018 et précédents s'élèvent à 76 000 €,

Considérant que les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. pour le seul exercice 2018 s'élèvent à 12800 €,

Il est proposé de constituer une provision relative au compte épargne à hauteur de 12 800 € de manière à couvrir les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DECIDE** de constituer une provision pour le financement du Compte Epargne Temps à hauteur de + 12 800 € concernant les jours épargnés jusqu'au 31 décembre 2018,
- ⇒ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019 en dépenses : chapitre 68, article 6815,
- ⇒ **PRECISE** que le montant de la provision ainsi que l'évolution et son emploi est retracée sur l'état des provisions joint au budget primitif et au compte administratif conformément à la réglementation en vigueur,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Vu pour affichage, le 1^{er} avril 2019

Le Maire, Christian LAVIS

